Association CULTe

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Maison des Associations à Ramonville

16 mai 2020 à 18h

COMPTE RENDU

Membres du CA présents :

Blandy Alain (Trésorier adjoint) Deloison Guy (Président) Dodin Jean-Daniel (Vice-

Président)

Maurettes Jean-Jacques (Trésorier)

Membres du CA Excusés :

Grither Ciryl Vanhoute Christophe

Arpizou Pascal (Administrateur) Zulian Frédéric (Administrateur

Membres présents:

Estrem Pierre. Flora Alain

Ordre du jour

- Reprise d'activité (faut-il voter ?, calendrier, organisation, conditions sanitaires)
- Que proposer aux membres si nous décidons de surseoir à la reprise des activités dans l'immédiat.
- Point sur les finances (déficit 2019, demande de subvention 2020, logiciel comptable)
- Chantier 2020 pour le CA : révision du Règlement Intérieur faisant suite à la révision statutaire.

Compte tenu de la suspension des activités liée à l'épidémie du coronavirus, ce CA est organisé en vidéoconférence via le site meet.jit.si.

Reprise des activités :

Rappel de la situation : la Mairie a indiqué une reprise possible des activités de la Maison des Associations le 18 mai. Un document "demande d'autorisation de reprise des activités" a été transmis aux responsables des associations. Ces derniers, pour être autorisés à reprendre leur activité, devront signer un engagement, pour ce qui nous concerne, de prise en charge de l'entretien et de la désinfection des locaux utilisés.

Dans le compte rendu de la réunion organisée par la Mairie, il est précisé qu'un protocole à respecter serait remis aux associations ainsi que du matériel facile à utiliser. Il serait notamment nécessaire de savoir si le gel hydroalcoolique sera fourni.

Le Président espérait que ce protocole serait disponible pour ce CA mais ce n'est malheureusement pas le cas.

De ce fait, il est difficile d'envisager une reprise dans le cadre fixé par la Mairie car il nous est impossible d'en décider en toute connaissance de cause : assurer l'entretien et la désinfection de locaux peut représenter un travail considérable si l'on en croit les protocoles disponibles sur internet. Nous ne devons pas nous engager à la légère car il peut s'agir d'un engagement qui peut nous impacter pendant plusieurs mois : rien ne dit que le personnel municipal sera en mesure de reprendre rapidement ses activités normales.

La question de la compétence est posée : ne faut-il pas être formé et donc avoir des compétences reconnues en matière de désinfection pour pouvoir engager sa responsabilité ?

Les membres du CA s'accordent sur ce point et n'envisagent pas une éventuelle reprise avant le 8 juin. Ce délai va déjà permettre d'obtenir les informations souhaitées de la Mairie mais aussi peut-être d'en savoir plus sur l'évolution de l'épidémie. Le Président va le faire savoir à la Mairie de Ramonville en rappelant également son questionnement quand au protocole et au matériel/produits fournis.

De plus, le Président souligne que quand bien même nous aurons ces précisions, il faudra aussi que suffisamment de membres s'engagent clairement à assurer ces tâches d'entretien et de désinfection (NDR : un planning pourrait être établi).

Comptabilité/finances

Le Président revient sur le budget 2019 : depuis plusieurs années, l'habitude a été prise de présenter des "comptes de Trésorerie" tant devant l'Assemblée Générale que dans les demandes de subvention présentées à la Mairie. Cette situation n'était pas satisfaisante car, en réalité, ce sont des "comptes de résultat" qui sont nécessaires. Un compte de résultat ce sont les charges et les produits sur une durée donnée ("l'exercice"), que l'on ait perçu ou pas l'argent qui doit nous revenir, ou payé ou pas ce que nous devons, exclusivement par rapport aux opérations passées durant l'exercice. Cela n'a donc" rien" à voir avec l'état du compte, dont le solde n'apparaît d'ailleurs pas dans le compte de résultat (il apparaît dans le Bilan comptable).

En l'occurrence, pour 2019, un compte de trésorerie fait apparaître un résultat positif (le solde du compte en banque du 31/12/2019 est supérieur à celui du 31/12/2018), mais cela est dû au fait que nous avons perçu la subvention obtenue en 2018 au début de l'année 2019. Si l'on retire, comme on doit le faire, cette subvention, on aboutit alors à un déficit de près de $270\mathbb{C}$ sur cet exercice. Cette situation est due à la diminution de moitié (de $20\mathbb{C}$ à $10\mathbb{C}$) de l'adhésion pour l'année 2019.

Le Président, reconnaît qu'il est comptable de cette évolution, mais qu'il doit se rendre à l'évidence : le club n'a pas les moyens de cette générosité.

Il lui est rappelé que le principe qui avait été posé pour cette diminution était qu'elle devait être compensée par une subvention municipale. Le Président en convient, mais estime que de se rendre aussi dépendant n'est en réalité pas une bonne gestion et imprudent. Il proposera donc au conseil de revenir pour l'année 2021 au montant antérieur de 20€ d'une part, et d'autre part, de mettre au point un protocole destiné à amener nos visiteurs venant, par exemple, plus de deux fois, soit à adhérer, soit à faire un don. De telles dispositions seraient inscrites dans le règlement intérieur et communiquées à nos visiteurs. Toutefois la faisabilité de ce dernier point semble peu réaliste pour certains car à l'expérience, nous avons du mal à formuler ce type de demande auprès de nos visiteurs.

Par ailleurs, le Président informe le conseil de la mise en œuvre, en concertation avec le trésorier, d'une application de gestion d'association en ligne pour gérer la comptabilité du Club. Il s'agit de l'application "Garradin". Son utilisation est gratuite, sauf à vouloir envoyer des mails en nombre par son intermédiaire. Elle permet la comptabilité d'engagement (double écriture) et met en œuvre le nouveau plan comptable

associatif, obligatoire depuis le 1 janvier 2020. Cet outil en ligne (que l'on peut aussi installer sur un serveur) comprend aussi un "wiki" partageable et il est également possible d'y installer un site internet.

A l'heure actuelle, seuls les noms et prénoms des membres y apparaissent, ce afin de protéger leurs données personnelles. Les membres du CA y auront accès (consultation des comptes wiki) mais seul Jean-Jacques pourra y apporter des modifications, étant entendu qu'il y aura concertation avec moi-même et le trésorier adjoint et que je conserve un accès équivalent à celui du trésorier en cas de besoin.

Il faudra décider si l'on ouvre cette consultation aux membres, compte tenu du fait que cela implique de porter leur adresse mail sur leur fiche adhérent. Il serait aussi possible de simplement extraire compte de résultat et bilan à intervalles réguliers et de les publier sur le site ou un cloud, ce toujours pour préserver leur adresse mail, donnée personnelle la plus sensible de nos jours...

Enfin le Président fait savoir que la demande de subvention a été déposée à la Mairie pour la somme de 470€, 300€ de fonctionnement et 170€ d'investissement pour financer l'impression de l'exposition "expo libre" de l'April sur calicot anti-feu : 7 pièces avec leur tube de protection.

Chantiers du CA pour 2020

L' année 2020 est trop particulière pour envisager autre chose que de réviser le règlement intérieur, révision nécessaire après celle des statuts.

Ont été évoqués toutefois :

L'éventualité d'autres CA "virtuels" reste envisageable (en audio ou en vidéo), le cas échéant précédés d'échanges par mail, la rencontre virtuelle étant dès lors nécessaire pour finaliser un projet ou la réponse à un questionnement. Le Règlement Intérieur pourrait en faire état en particulier en faisant apparaître notamment une opportunité de CA "en urgence" ou "si nécessaire"."(NDR : Il faudra toutefois pour cela avoir résolu les problèmes techniques de liaison qui ont été constatés)"

Par ailleurs La proposition est faite de l'organisation d'ateliers vidéo thématiques ouverts à tous les adhérents (par exemple : "les différentes modalités pour charger et installer une application" ou bien "premier pas avec le terminal" le champ d'investigation est très large. Ces ateliers, qui permettraient de s'affranchir des seules instances du samedi, pourraient devenir pérennes et être liés à un forum également dédié ainsi qu'à un projet de production de fiches réflexes thématiques, ensuite mises en ligne. L'idée de production de vidéos thématiques (tutos), le cas échéant "en direct" est également émise.

Le vice Président rappelle toutefois à ce sujet la création de deux forums sur o2s qui, inutilisés, ont été supprimés. Ils peuvent cependant être recréés rapidement. Il rappelle également la création d'une liste de diffusion "bureau" (dédiée aux contacts entre membres du CA) toujours chez o2s qui vient juste d'être sollicitée.

La séance est levée à 19h15.

Rédacteur : Guy Deloison, Président.